

# INFOS DISTRICT

Journal d'information du District d'Arthez-de-Bearn

N° 10

4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 1999

SOMMAIRE

◆ P.1 - EDITORIAL ◆

◆ P.2 - Résidence "Le Temple" ◆

◆ P.3 - "Centre Intercommunal d'Action Sociale" ◆  
Portage de repas à domicile

◆ P.4 - BUDGET 1999 ◆

◆ P.5 - Ecoles ◆

◆ P.6 - Déchetterie ◆

◆ P.7 - Val de Leire-Chemins de découverte ◆

◆ P.8 - Au fil des dossiers-Au pays du chêne "Tauzin" ◆ ◆ Page volante : Foire d'Automne 1999 ◆



## EDITORIAL

Voici venir l'Automne, saison des vendanges, de la cueillette des champignons et de la récolte du maïs. C'est également la rentrée scolaire et la reprise du travail pour ceux qui ont pu bénéficier de congés. Mais c'est aussi l'époque où chaque contribuable doit acquitter ses impôts locaux. En 1996, le Conseil Districial avait pris l'engagement à l'unanimité de ses membres de ne pas augmenter le taux des quatre taxes locales dans les cinq années à venir. Grâce à une politique modérée de fonctionnement, vous avez pu constater que cette décision a été respectée.

La Résidence "Le Temple" a ouvert ses portes à la date prévue, sans entraîner la moindre augmentation d'impôts. Son fonctionnement se révèle très satisfaisant grâce à la qualité de la Directrice Madame COSTEDOAT-CUESTA et au savoir-faire du personnel embauché selon les règles de recrutement dans la Fonction Publique Territoriale. On peut dire que l'implantation au cœur du village, entre autres avantages, permet à de nombreux visiteurs de rencontrer les résidents, créant une ambiance très conviviale, instaurant un dialogue chaleureux et luttant ainsi contre la solitude.

La Zone d'Activité PERRIN est aménagée et les premiers bâtiments vont être édifiés.

L'effort en faveur des jeunes scolarisables dans les écoles primaires du District est poursuivi. Des travaux d'amélioration des locaux, des aménagements pour la sécurité et l'achat de matériel scolaire, sont réalisés.

Nous voudrions également montrer la volonté du District de mettre tout en œuvre pour faire que l'indispensable élimination des déchets se fasse dans les meilleures conditions possibles grâce à la collecte et à la déchetterie entraînant une amélioration de notre environnement.

La Foire d'Automne va se dérouler le samedi 23 octobre 1999 sur le thème de la Fête du Maïs. Le District d'ARTHEZ-DE-BEARN sera heureux de vous y accueillir, à son stand d'information, près de la Maison des Pèlerins. Nous sommes persuadés que cette manifestation obtiendra un succès grandissant grâce au dynamisme des organisateurs.

Vous apporter l'information la plus claire possible est le but de ce numéro. Nous espérons y être parvenus.

**Docteur Léon COSTEDOAT**  
Président du District d'ARTHEZ-DE-BEARN

Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN

- 26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & 📠 05.59.67.49.10

Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996

# Résidence "Le Temple" - 56, la Carrère - 64370 Arthez-de-Béarn

☎ 05.59.67.45.00

📠 05.59.67.45.39

La Maison de Retraite a ouvert ses portes le 2 août 1999. Les premiers résidents ont été accueillis à partir du lundi 9 août. Actuellement la Maison de Retraite accueille 22 personnes.



## TARIFS POUR 1999

Prix de journée : 254 F.

Prix de journée pour l'accueil temporaire : 254 F.

Le prix de journée comprend le logement en chambre individuelle avec salle de bains la pension complète et les divers services liés directement à l'hébergement : linge de maison, aide à la toilette, animations... (le téléphone individuel et le lavage du linge personnel sont en plus).

L'accueil temporaire est un service identique proposé aux familles pour des personnes âgées qui ne voudraient rester que quelques jours (1 à 3 semaines par exemple).

La Maison de Retraite est habilitée à l'aide sociale. Renseignements dans les mairies ou au District d'Arthez.

## 16 EMPLOIS CRÉÉS

Le recrutement du personnel pour la Maison de Retraite a été effectué selon les procédures du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale par une commission mixte composée d'élus du District et de représentants de la Maison des Communes.

L'ouverture de la Maison de Retraite a permis la création de 16 emplois, ce qui représente près de 11 emplois équivalents temps pleins.

### En voici la répartition :

Directrice (temps-complet)      Cuisinier (temps-complet)  
Aide-cuisinier (3/4 temps)      Aide-soignante (4 emplois à 3/4 temps)  
Agent social (9 emplois à mi-temps)

Le secrétariat de la Maison de Retraite est assuré par le personnel administratif du District d'ARTHEZ-DE-BEARN.

SALON



CUISINE



SALLE DE RESTAURATION



## Jocelyne COSTEDOAT-CUESTA, la Directrice

Madame COSTEDOAT-CUESTA a pris officiellement ses fonctions de Directrice de la Maison de Retraite le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Infirmière diplômée d'Etat, elle a assumé pendant 10 ans les fonctions de cadre infirmier au Centre Hospitalier de PAU et plus particulièrement au service gériatrie.

Issue d'une famille bien connue de LACQ, Madame COSTEDOAT-CUESTA est mariée et mère de deux petites filles.

*Nous lui présentons tous nos vœux de réussite dans sa nouvelle carrière à la Direction de la "Résidence le Temple".*

# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme cela avait été souligné lors de la création de la maison de Retraite, les élus du District d'ARTHEZ-DE-BEARN, voulaient conserver dans la gestion de la Résidence « Le Temple », ce caractère intercommunal qui fut le sien tout au long de la réalisation du projet.

Il s'avère que pour gérer un service social ou médico-social, une collectivité territoriale est habilitée à le faire sous condition de choisir un mode de gestion correspondant aux dispositions législatives et fiscales réglementaires.

Le choix des élus s'est porté, majoritairement, sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.). Il permet au District d'ARTHEZ-DE-BEARN de répondre aux règles de gestion et de rester cohérent dans sa démarche intercommunale.

Par arrêté préfectoral du 8 juillet 1999, le District d'ARTHEZ-DE-BEARN a étendu ses compétences à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale qui aura en charge uniquement la gestion de la Maison de Retraite et du portage de repas à domicile sur deux budgets distincts.

Remarquons qu'il s'agit là de mettre en œuvre, à plusieurs, deux compétences bien spécifiques que la très grande majorité des communes du District n'aurait pu mener de manière isolée.

Il est bien entendu, par ailleurs, que chaque commune du District conserve son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) avec ses compétences « traditionnelles », ses ressources et ses obligations.

En conséquence, le C.I.A.S. du District d'ARTHEZ-DE-BEARN a été officiellement créé lors de la réunion du 20 juillet 1999.

En suivant, son Conseil d'Administration a été désigné conformément aux dispositions du Code de la Famille et de l'Aide Sociale. Il est composé du Président, le Docteur COSTEDOAT, de douze élus du District (un par commune) et de douze personnes résidant sur le territoire du District et participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social.

## PRÉSIDENT : Docteur Léon COSTEDOAT

### 12 ÉLUS DU DISTRICT D'ARTHEZ-DE-BÉARN

☞ Guillaume DEFARGE	ARGAGNON
☞ Jean-Louis ARTIAQUE	ARNOS
☞ Bernard GAYE	ARTHEZ DE BÉARN
☞ Sylvaine LAMOTHE	BOUMOURT
☞ Henri LACOSTE	CASTEIDE CANDAU
☞ Michel DARETTE	CASTILLON D'ARTHEZ
☞ Édouard CAZALET	DOAZON
☞ Francis HOURCAU	HAGETAUBIN
☞ Francis FEDENSIEU	LABEYRIE
☞ Pierre CAPDEVILLE	LACADÉE
☞ Pierre LUBEIGT	MESPLÈDE
☞ André CAISSA	SAINT-MÉDARD

### 12 PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

☞ Gilbert BAYACQ	Mutualité Sociale Agricole
☞ Christian BROCA	Aînés Ruraux d'Argagnon
☞ Michel DIAS	Pompier professionnel
☞ Bernard LAFITTE	Maire de Mespède
☞ Pierre LAGAHE	Médecin généraliste
☞ Bernard LAGIERE	Assurance Vieillesse Artisanale
☞ René LARTIGUE	Union Départementale des Associations Familiales
☞ Jeannette LOUBERT	Aînés Ruraux d'Arthez-de-Béarn
☞ Marie-Pierre MATIBET	Aînés Ruraux d'Hagetaubin
☞ Claude PERRIN-MAURIN	Présidente Croix-Rouge d'Arthez
☞ Louis PEYRAMALE	A.D.A.P.E.I.
☞ François VERGEZ	Union Nationale des Combattants

Au cours de ses premières réunions, le Conseil d'Administration du CIAS a délibéré sur la création des emplois à la Maison de Retraite, sur le budget de fonctionnement, sur les tarifs pour 1999 et il a approuvé le règlement intérieur de la Résidence « Le Temple », règlement valant contrat pour les résidents. Il a également été consulté sur le rapport de fonctionnement de la Résidence présenté par la Directrice.

\*\*\*\*\*



## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE



A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, le DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN met en place le service du portage de repas à domicile, sur les 12 communes : Argagnon, Arnos, Arthez-de-Béarn, Boumourt, Casteide-Candau, Castillon d'Arthez, Doazon, Hagetaubin, Labeyrie, Lacadée, Mespède, Saint-Médard.

Ce service concerne les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées.

Le service du portage de repas à domicile fonctionnera tous les jours, y compris le samedi et le dimanche

Les repas seront fabriqués et conditionnés à la cuisine de la Maison de Retraite et ils seront livrés en liaison chaude.

Si vous souhaitez utiliser ce service, vous trouverez, dans vos mairies respectives, une fiche à remplir et à retourner au DISTRICT D'ARTHEZ-DE-BEARN avant le 31 décembre 1999.

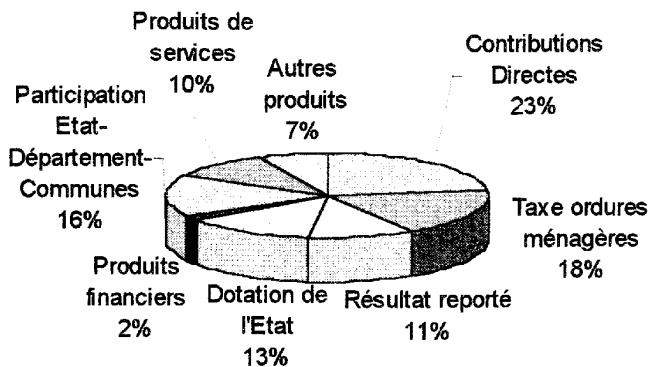
En attendant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, si certaines personnes souhaitent recevoir leur repas à domicile, du lundi au vendredi, le CCAS d'ARTHEZ-DE-BEARN peut satisfaire les besoins. Renseignements à la Mairie d'ARTHEZ au 05.59.67.70.52.

# DISTRICT D'ARTHEZ-DE-BEARN

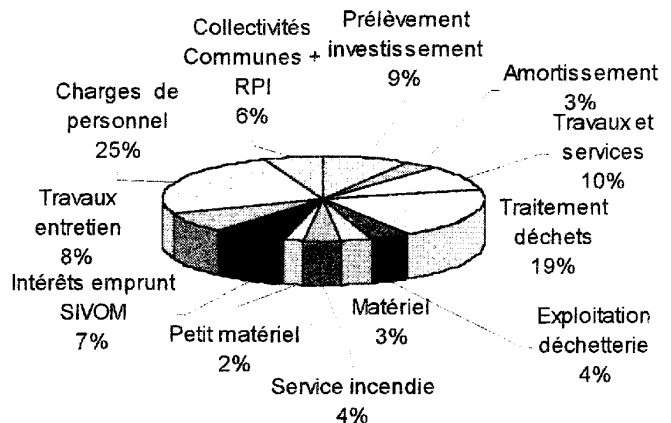
# BUDGET 1999

## FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT  
(4 521 213)

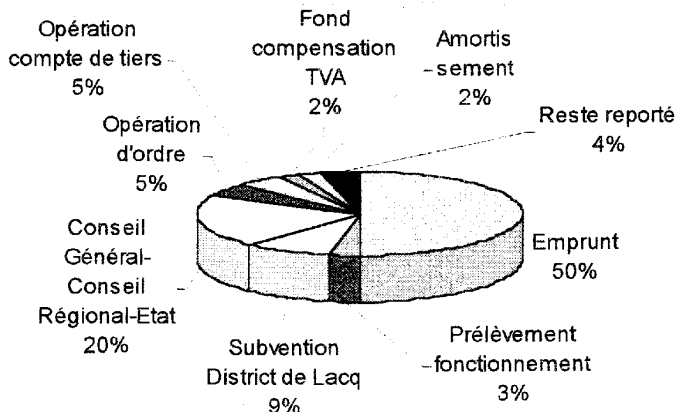


DEPENSES FONCTIONNEMENT  
(4 521 213)

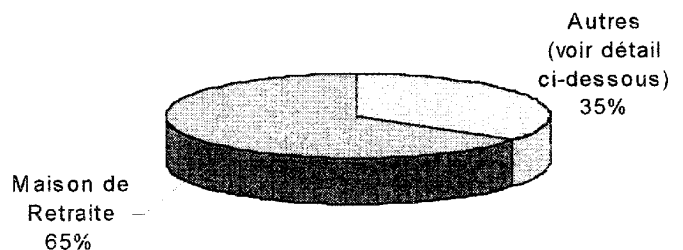


## INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT  
(12 741 371)

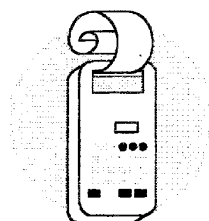


DEPENSES INVESTISSEMENT  
(12 741 371)

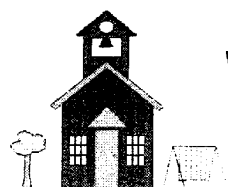


### DEPENSES INVESTISSEMENT (détail des 35%)

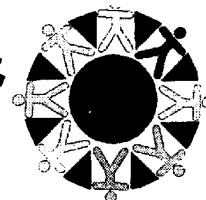
Centre de secours	44 000
Réhabilitation décharge	72 360
Matériel collecte	30 000
Ecoles Equipement	200 000
Maison District	840 000
Val de leire	655 431
Cours d'eau	50 000
Opération d'ordre	670 000



Maison des pèlerins	40 000
Logements sociaux	70 000
Locaux Soins à Domicile	379 340
Portage repas à domicile	210 000
Capital emprunts	478 323
Opération pour compte de tiers (écoles + logements sociaux Hagetaubin)	670 000
Opération non individualisé	6 617



# Ecoles du District



Pour la quatrième année consécutive, le District d'ARTHEZ-DE-BEARN a fait d'importants travaux d'investissement dans les écoles afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et d'entretenir les bâtiments. Ces travaux ont été financés par une subvention de l'Etat au titre de la DGE (Dotation Globale d'Equipement) d'un montant de 126 720 francs et par le District d'ARTHEZ-DE-BEARN pour 313 992,13 francs.

## Ecole d'ARGAGNON

### *Lot serrurerie-clôture*

LALANNE Bernard à ORTHEZ 32 525.82 F TTC

### *Lot plomberie-sanitaire*

SARL A.G.C.S. à BIRON 11 869.45 F TTC

### *Lot peinture*

Entreprise TROUILH René  
à LAB.CEZERACQ 28 383.44 F TTC

## Ecole d'ARTHEZ-DE-BEARN

### *Lot peinture*

CAMPAGNE Paul à HAGETAUBIN 192 870.75 F TTC

### *Lot plomberie-sanitaire*

SARL HOURNEAU Serge à ARTHEZ 35 353.89 F TTC

### *Lot carrelage*

BELLOCQ Albert à HAGETAUBIN 5 800.37 F TTC

### *Lot maçonnerie*

C.M. LOPES à ARTHEZ-DE-BEARN 10 065.28 F TTC

### *Lot menuiserie*

VIMONT Christian à ARTHEZ 11 396.70 F TTC

## Ecole de BOUMOURT

### *Lot peinture*

LAFITTE Jean-Pierre  
à SERRES-STE-MARIE 2 846.16 F TTC

### *Lot maçonnerie*

GALOPIN Patrick à DOAZON 9 934.43 F TTC

### *Lot charpente*

E.URL. LALANNE Bernard  
à BOUMOURT 2 055.02 F TTC

### *Lot menuiserie*

Entreprise HOURCADE à CASTILLON 4 768.86 F TTC

### *Lot électricité*

TEULE Jean-Marc à MAZEROLLES 7 404.84 F TTC

## Ecole d'HAGETAUBIN

### *Lot charpente*

MAYSONNAVE Alain  
à SAINT-MEDARD 10 335.42 F TTC

### *Lot électricité*

CAZAUCURT Bernard  
à SAINT-MEDARD 13 181.58 F TTC

## Ecole de LABEYRIE

### *Lot menuiserie*

Ets LABIELLE à SAINT-MEDARD 13 170.72 F TTC

### *Lot plâtrerie*

LABORDE Maurice  
à SAULT-DE-NAVAILLES 6 413.50 F TTC

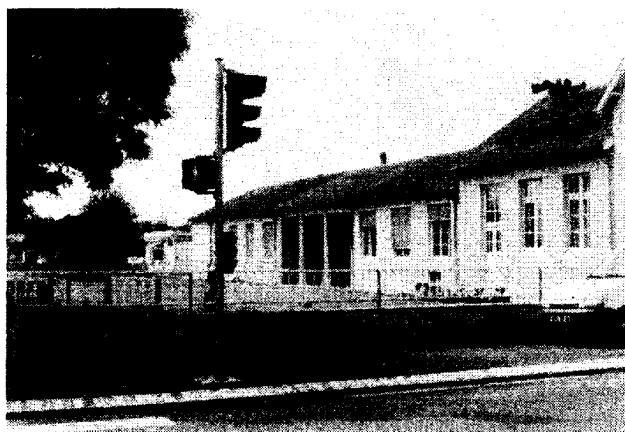
## Ecole de SAINT-MEDARD

### *Lot peinture*

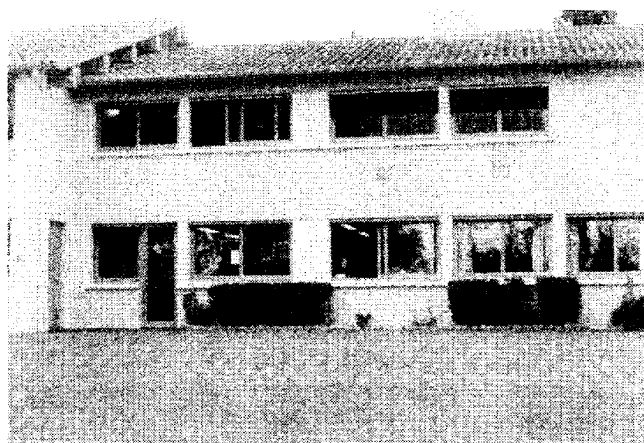
CAMPAGNE Paul à HAGETAUBIN 42 335.90 F TTC

**TOTAL = 440 712,13 F TTC**

## ECOLE D'ARGAGNON



## ECOLE D'ARTHEZ



## LA DECHETTERIE

UN GESTE SIMPLE, UTILE ET GRATUIT POUR NOTRE ENVIRONNEMENT.

1997*	467,819
1998	370,192
1999**	180,860
<b>Total</b>	<b>1018,871</b>

(\* depuis juillet)

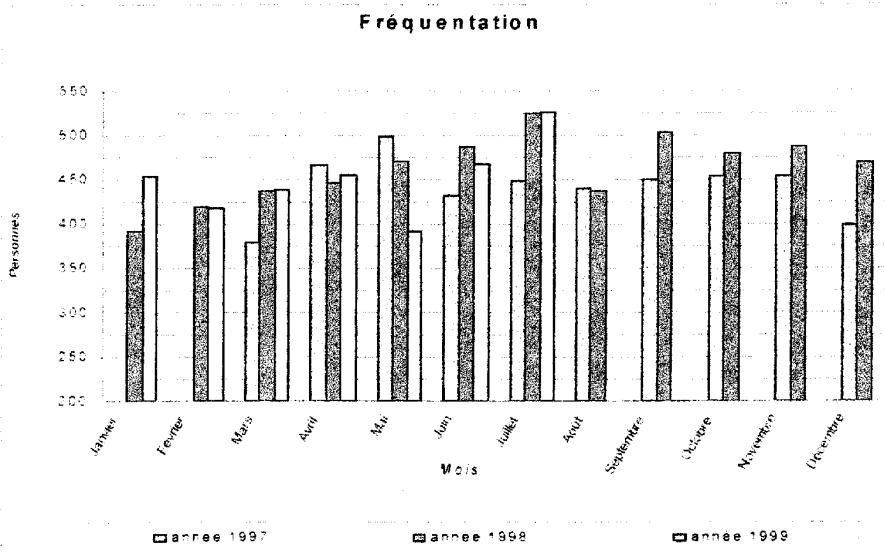
(\*\* jusqu'à juillet)

← Structure de lutte active contre les pollutions, la déchetterie du District est un moyen de gestion du traitement des multiples déchets que nous créons chaque jour. Comme indiqué dans le tableau, le tonnage de déchets déposés à la déchetterie du District est en diminution. L'aspect "vide grenier" des premiers mois d'ouverture en 1997 est très visible. La baisse de la quantité traitée l'année suivante reste à un niveau convenable dans le cadre de la lutte contre les détériorations, les pollutions et le gaspillage. Après le premier semestre 99, on approche la moitié du tonnage de l'année 98.

### UNE FREQUENTATION QUI SE STABILISE ...

En ce qui concerne la → fréquentation (graphique ci-contre), elle se stabilise sur l'année 98 et le premier semestre 99 - sa moyenne de visiteurs par mois est de 452,6 actuellement sur un total de 1600 foyers pour les douze communes, soit 28 % des foyers. Ce chiffre est un indicateur. Cette fréquentation doit s'améliorer dans une démarche citoyenne de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le marché de la gestion de la déchetterie sera renégocié en juillet prochain : une réorganisation de ses horaires d'ouverture est possible.



### ... MAIS LE TONNAGE PAR APPORT DIMINUE.

Fréquentation	4421	5553	2158
Poids de déchets → / an (en tonnes)	467,8	370,2	122,15
→ / mois	46,78	30,85	24,43
<b>Poids apporté/personne (kg)</b>	<b>105,81</b>	<b>66,67</b>	<b>56,60</b>

← Si la fréquentation influe naturellement sur la quantité de déchets traités, il est apporté de moins en moins de poids par visiteurs (cf. tableau de gauche). Les déchetteries sont des points d'apport volontaire (ou P.A.V.) : la moyenne du poids de déchets apportés a été divisée par deux depuis l'ouverture pour chaque visiteur.

### LA CHASSE AU GASPI, UN GESTE CITOYEN !

Les déchetteries sont dans la catégorie des Points d'Apport Volontaire pour le classement des structures de tri des ordures : la démarche est donc individuelle et son efficacité dépend de la quantité traitée. De plus, la collecte des ordures ménagères a un certain coût dépendant du volume ramassé : une tonne de déchets collectée puis traitée coûte 942 francs (prix de la collecte par la COVED plus celui du tri et de l'incinération au District de Lacq) alors que la tonne de déchet de récupération provenant de la déchetterie s'élève entre 400 et 500 francs en moyenne. Aussi est-il impensable aujourd'hui de trouver encore dans les ordures ménagères une importante fraction de déchets pourtant acceptés à la déchetterie du District :

- des contenants plastiques (bouteilles, bidons...),
- du verre (recyclé depuis presque 20 ans),
- des piles et des batteries (les enlever des appareils électriques jetés),
- du papier et du carton,
- et des déchets verts ...

Sur le District, un habitant a produit en 1998 une moyenne de 300,2 kg de déchets ménagers : 214,2 ont été collectés en porte à porte (pour les 11 communes concernées par le ramassage de la COVED). Pour la déchetterie, ce même habitant y a apporté à peine 86 kg pour 1998 aussi. Pourtant, presque 60 % des déchets ménagers sont recyclables à la déchetterie du District. Soit plus de 150 kg par personne !

Faisant appel au sens civique de chaque citoyen, cette démarche volontaire d'apport et de tri de ces propres déchets est l'indispensable passage vers la collecte sélective désormais obligatoire : c'est la notion d'éco-citoyenneté. De plus, l'absence de tri augmente très sensiblement les coûts (presque le double) de traitement des ordures ménagères et discrédite la lutte contre les pollutions et les nuisances et pour la protection de notre qualité de vie.

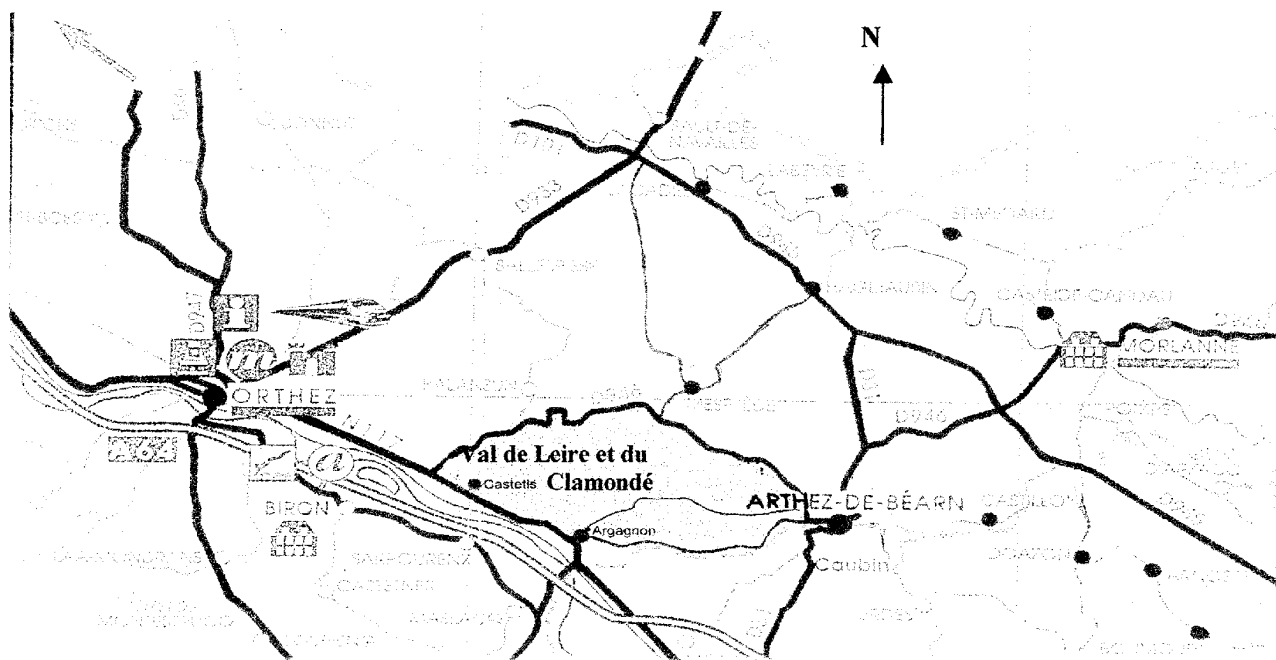
## LE PROJET DU VAL DE LEIRE ET DU CLAMONDÉ

### SITUATION :

Le site du Val de Leire et du Clamondé se situe sur 3 communes du District d'Arthez de Béarn : Argagnon, Mesplède, Arthez de Béarn, et sur deux communes de la Communauté de Communes d'Orthez : Castétis et Balansun. Son nom lui vient des deux ruisseaux qui le traversent, le Clamondé au Nord et la Leire au sud, ces deux rivières se jetant dans le Gave à Castétis et à Argagnon.

### PRÉSENTATION :

Cet espace de 1500 ha est délimité par la route départementale dite de Mesplède, par la nationale 117 et par la route de Gouze au sud. Abritant une faune et une flore rares et précieuses, le Val de Leire constitue un patrimoine biologique et naturel que nous nous devons de conserver pour notre génération et celles à venir. On y trouve des espèces protégées (notamment des rapaces), des zones humides (tourbières et marais humides), deux cours d'eau et leurs affluents, un paysage naturel unique dans la région avec des milieux rares et intéressants.



### LES UTILISATIONS ACTUELLES :

Ce site est peu utilisé par l'agriculture (environ 20 % de la surface) et les milieux sont nombreux et variés : bois de feuillus, de conifères, milieux humides, landes diverses... Des activités liées à la nature : la chasse, la culture de céréales et le pâturage, les promenades (en vélo ou à pied) et un peu de pêche. Peu d'habitations sont présentes. L'ancienne décharge communale est en cours de réhabilitation.

### FINALITÉ DU PROJET :

Le projet à mettre en place a un double enjeu : concilier une protection des milieux naturels de ce site et une valorisation économique et touristique. Ceci dans le cadre d'une concertation permanente afin que tous les partenaires cohabitent sereinement. Pour cela, un « Comité de pilotage du Val de Leire » a été créé autour des élus du District d'Arthez de Béarn, regroupant tous les acteurs et usagers du site : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, le Conseil Général, les forestiers, des habitants du site, des animateurs de diverses structures parties prenantes et du District.

Une étude est en cours. Elle a été confiée à deux bureaux d'études : GERA pour la partie écologique et l'intérêt des milieux, AVEC pour la valorisation économique et touristique.

## LES CHEMINS DE DECOUVERTE

Le **plan local de randonnée** du District est un projet de découverte et d'animation de notre patrimoine naturel, paysager et historique par la promenade et la randonnée pédestre, à vélo ou équestre. Il s'inscrit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) régi par une structure du Conseil Général. Requalifié « chemins de découverte », ce projet vous proposera dans un proche avenir (au printemps prochain sans doute) une série de boucles à définir sur les différentes communes du District et reliant les réalisations des structures voisines. De longueurs et de difficultés diverses, ces sentiers vous feront visiter et découvrir les sites remarquables du District par les chemins ruraux avec un minimum de routes goudronnées : les bois intéressants, les bourgs, les églises et chapelles, les ponts pittoresques, les rivières et tout ce qui fait la richesse de notre paysage.

Pour dix communes du District, le projet est en phase terminale. Ensuite, les délégués aux chemins de randonnées du District proposeront les boucles à équiper. Après cela, les travaux seront exécutés, et avant l'ouverture, une plaquette-info d'itinéraires de randonnées sera publiée pour la découverte de notre environnement.



## AU FIL DES DOSSIERS

### Acquisition foncière

Sur le site du val de Leire et du Clamondé, le District d'ARTHEZ-DE-BEARN a acheté un bel ensemble boisé où se trouvent des variétés d'arbres de grande valeur et de grand avenir, d'une superficie de 19 ha 53 a 10 ca pour une valeur de 320 000 Francs.

### Logement Social

Quatre pavillons T4 vont être réalisés à HAGETAUBIN à la demande de la commune d'HAGETAUBIN et du District d'ARTHEZ-DE-BEARN par l'office Départemental d'H.L.M.

Ce projet a été confié à l'agence d'architecte, CAMIADE-LAFOURCADE, à HABAS (Landes). Le chantier devrait débuter en fin d'année et la livraison vers le mois d'août 2000.

### Avant-projet

D'autres logements sociaux, sous forme de pavillons individuels devraient bientôt voir le jour, à ARTHEZ, sur le terrain BUIL, au quartier Bergoué. Pour l'instant le District d'ARTHEZ-DE-BEARN prépare l'avant-projet de cette réalisation.



## AU PAYS DU CHÊNE « TAUZIN »

### Douanes

Le poste de correspondant des douanes qui était tenu par M. VIDAL, à la Maison de la presse, à ARTHEZ, a été supprimé.

Dorénavant, pour toute déclaration d'ouverture de débit de boisson temporaire, les associations devront s'adresser à « la Recette Locale des Douanes », à ORTHEZ, annexe de la Mairie (Tél. 05.59.69.08.11).

### CASTEIDE-CANDAU EN FÊTES

Vendredi 15 octobre 1999

20 H Repas Dansant avec l'orchestre OBERENA

Samedi 16 octobre 1999

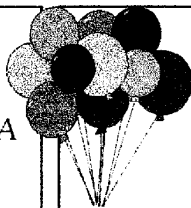
15 H Animations Diverses

17 H Goûter - 22 H Bal « PODIUM LIVE »

Dimanche 17 octobre 1999

12 H 30 Apéritif Concert « OBERENA »

Jusqu'à 16 H Exposition Picturale (Mairie)



### DOAZON EN FÊTES

Samedi 23 octobre 1999

Soirée Châtaignes - Bourret

◆◆◆◆◆

Vendredi 19 novembre 1999

Repas Communal - Bal

Samedi 20 novembre 1999

Nuit des Jeunes

Dimanche 21 novembre 1999

Apéritif Concert



### CONCERT A ARTHEZ-DE-BEARN

Dans le cadre du programme « CULTURES D'AUTOMNE » du Conseil Général, la municipalité d'ARTHEZ-DE-BEARN, propose un concert « EL CANTO », le dimanche 31 octobre 1999. La chorale « EXULTATE » de Lescar et le chœur « CANTUS », venu d'UKRAINE vous feront passer un moment exceptionnel. **Entrée gratuite.**